

Baromètre Flash 1^{er} trimestre 2021

« Humeur des responsables associatifs culturels »



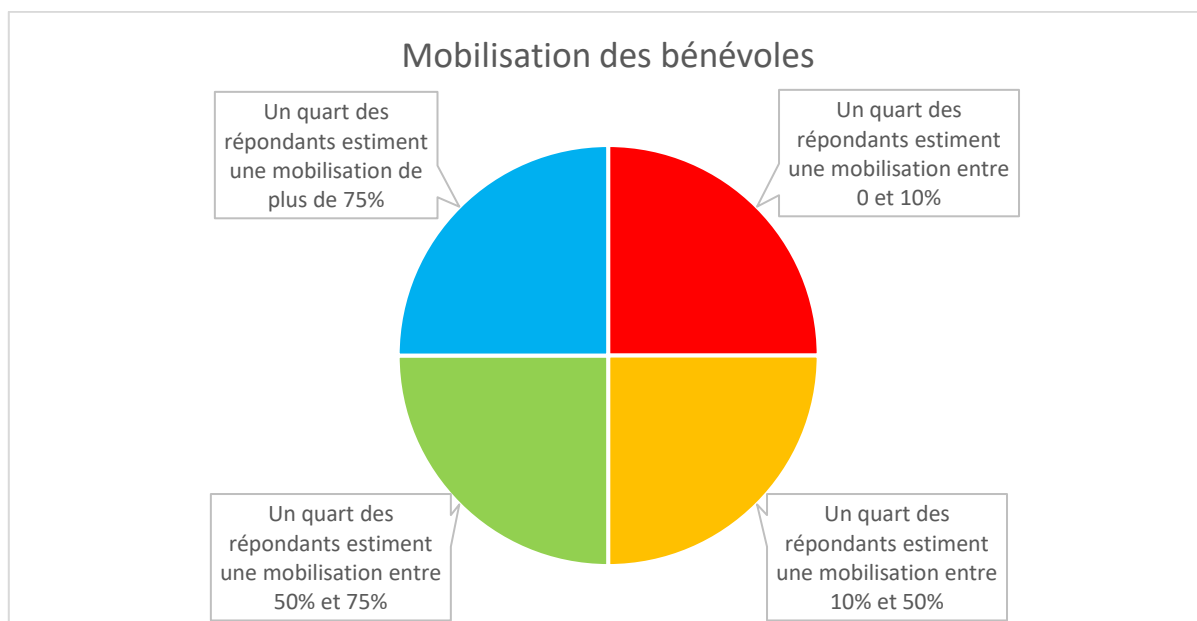
METHODOLOGIE

- Sondage en ligne adressé aux associations culturelles du **21 janvier** au **8 février 2021**
- **830 réponses reçues**

QUESTION 1 - MOBILISATION DES BENEVOLES

En tant que responsable associatif, vous estimez que vos bénévoles sont mobilisés à ... %
(chiffre en %)

Pour un quart des associations culturelles, l'activité bénévole est à l'arrêt



En moyenne, les responsables associatifs estiment que les bénévoles sont mobilisés à 45%

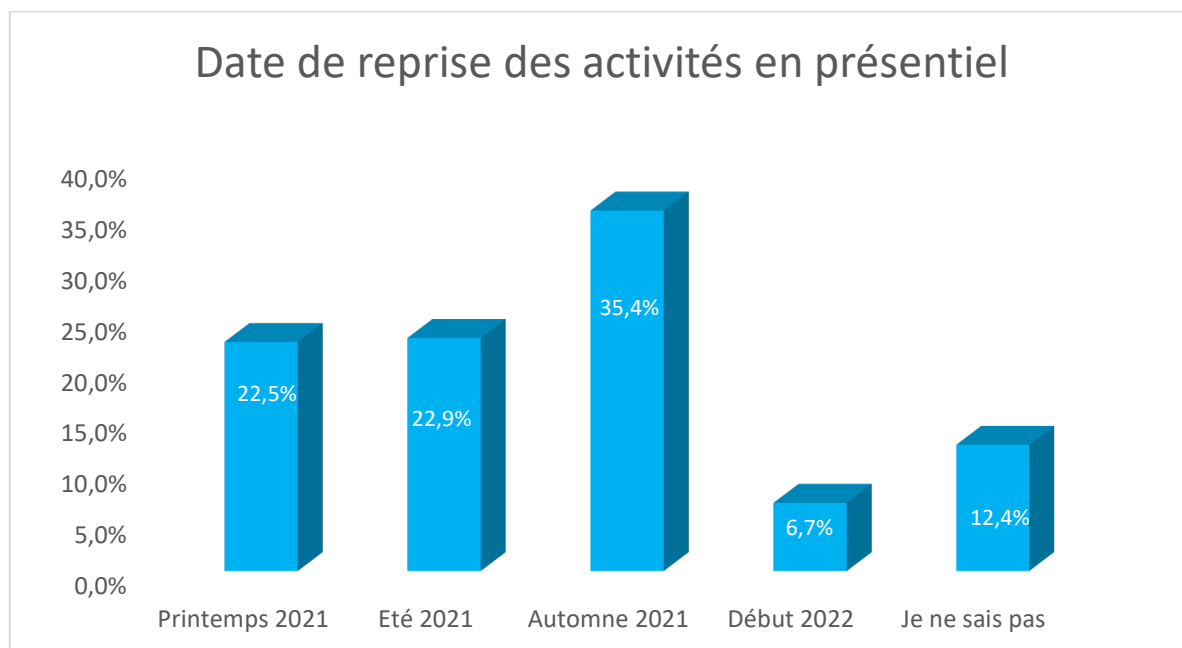
Cependant, cette moyenne cache de grandes disparités : si 13% des responsables estiment que la mobilisation de leurs bénévoles est restée à un niveau habituel, plus d'un quart d'entre eux estiment que la mobilisation de leurs bénévoles est inférieure à 10%.

Ces chiffres donnent à lire l'impact très fort de la crise sur l'activité associative, avec une réduction massive de l'activité bénévole sur tout le secteur culturel et un arrêt presque total pour un quart des associations. Les responsables des associations de praticiens amateurs adultes ou les activités festives sont particulièrement découragés et certains ont arrêté ou envisagent d'arrêter leur engagement associatif.

QUESTION 2 - REPRISE DES ACTIVITES EN PRESENTIEL

A quelle échéance, pensez-vous que les activités pourront reprendre en « présentiel » dans des conditions qui ne seraient pas trop dégradées ?

La majorité des répondants estime que la reprise des activités aura lieu avant la fin 2021



- 35,4% des répondants estiment que la reprise des activités en présentiel aura lieu à l'automne 2021.
- 23% des répondants estiment que la reprise des activités en présentiel aura lieu à l'été 2021.

Ces chiffres traduisent l'incertitude totale dans lequel se trouve l'ensemble du secteur culturel. La disparité des réponses est liée à la grande diversité des champs culturels et artistiques couverts. La reprise des activités extérieures en lien avec le patrimoine par exemple, sera sans doute, possible bien avant celles liées au spectacle vivant.

Les associations culturelles se sentent abandonnées par les pouvoirs publics :

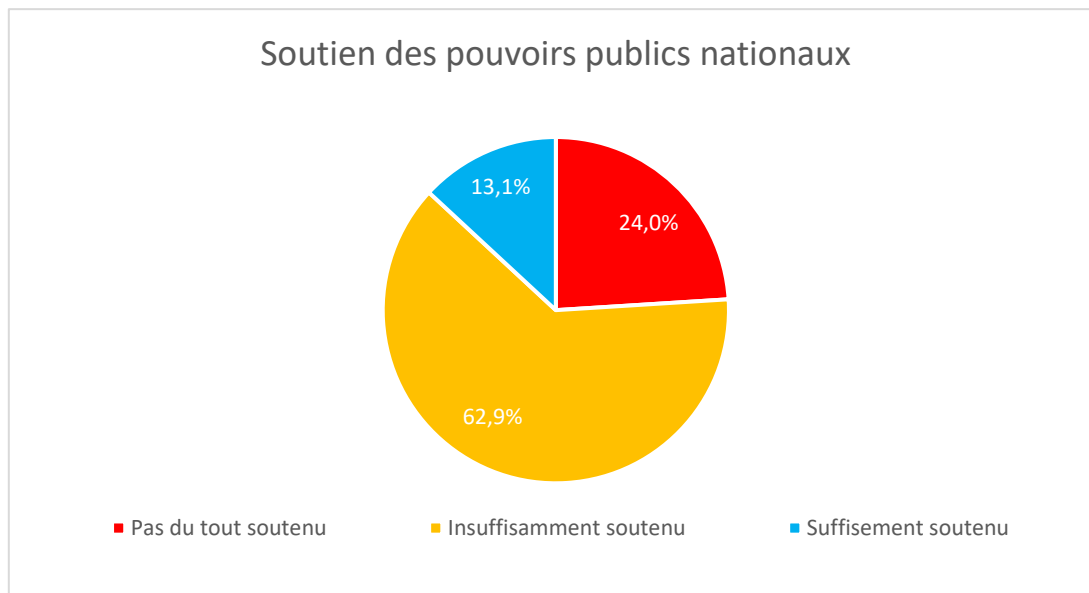
- à 87% par les pouvoirs publics nationaux
- à 82 % par les pouvoirs publics régionaux

QUESTION 3 – SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX

En tant que responsable associatif, avez-vous le sentiment que la vie associative culturelle est reconnue pour ce qu'elle apporte à la société par les pouvoirs publics ?

Notez de 0 à 6 la façon dont vous vous sentez soutenu par LES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX.

- **87% des répondants ne se sentent pas ou peu soutenus par les pouvoirs publics nationaux.**



Typologie simplifiée, à partir des répondants ayant exprimé une opinion :

Pas du tout soutenu (réponse 0)

Insuffisamment soutenu (réponses 1, 2, 3)

Suffisamment soutenu (réponses 4, 5, 6)

- 24% des répondants ne se sentent pas du tout soutenus par les pouvoirs publics nationaux.
- Presque 63% des répondants se sentent insuffisamment soutenus par les pouvoirs publics nationaux.
- 13% des répondants se sentent soutenus par les pouvoirs publics nationaux.

Ce chiffre massif traduit un état de fait à la fois structurel et conjoncturel :

1) Structurellement :

- d'une part les associations situées dans le champ culturel bénéficient d'une faible reconnaissance de la part des institutions publiques qui peinent à accorder une place à la culture portée par les citoyens eux-mêmes, ce sentiment est notamment très fort en ce qui concerne les pratiques artistiques en amateur (16 millions de pers.),

- et d'autre part, les politiques de vie associatives ont au fil des années transformé les responsables en quêteurs tous azimuts alors qu'ils s'étaient engagés pour monter des projets culturels et non passer leur temps à chercher les moyens de le faire (suppression des emplois aidés, part des subventions ne représentant plus qu'une vingtaine de pour cent du CA, recherche de mécénat, appels à projet au détriment des subventions de fonctionnement...).

2) et conjoncturellement,

- d'une part, les fermetures administratives changeantes et l'ouverture très complexe dans la mise en œuvre (certains mineurs dans des cursus particuliers oui/tous les autres non, puis mineurs oui/majeurs non, musique oui/chant non, danse oui puis non...).

- et, d'autre part, les mesures pour faire face à la crise inadaptées au secteur associatif hormis ce qui concerne le chômage partiel (voir enquête précédente Mouvement Associatif/R&S/Cofac), ceci plus encore en ce qui concerne le secteur culturel : des associations dont l'activité est à l'arrêt sans horizon clair de reprise ne vont pas emprunter. (PGE, apports en fonds propres remboursables)

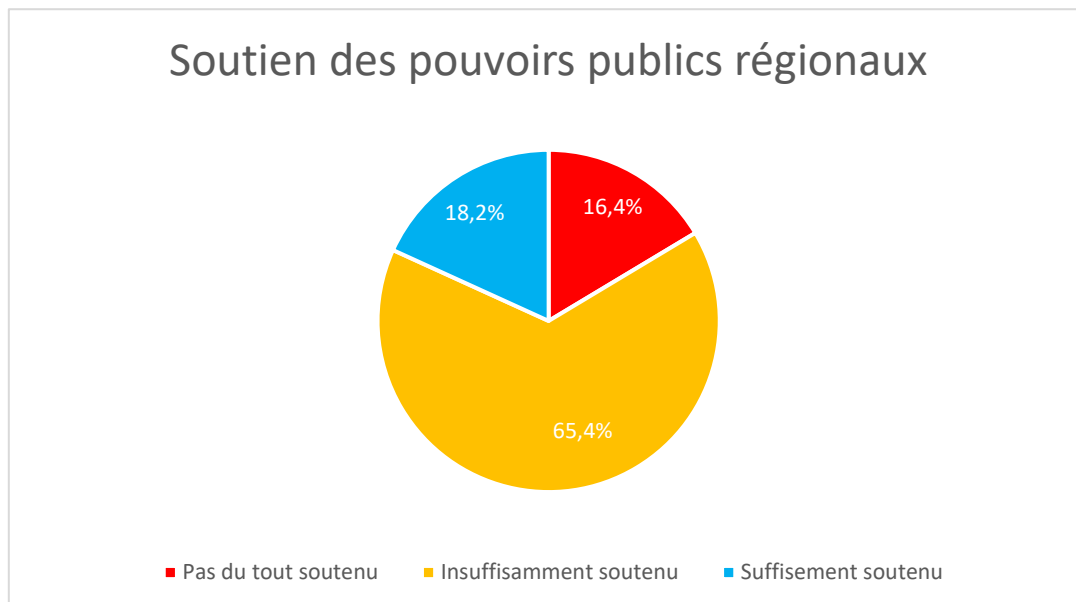
De plus, dans un premier temps les associations ont souvent essuyé de nombreux refus quand elles ont fait appel aux mesures de soutien et n'ont pas réitéré leurs demandes. Notamment, les divers fonds de soutien étaient calculés sur un chiffre d'affaire mensuel or les associations ont des modes de fonctionnement le plus souvent annualisés ou saisonniers avec des charges cependant mensuelles.

QUESTION 4 – SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS REGIONAUX

En tant que responsable associatif, avez-vous le sentiment que la vie associative culturelle est reconnue pour ce qu'elle apporte à la société par les pouvoirs publics ?

Notez de 0 à 6 la façon dont vous vous sentez soutenu par LES POUVOIRS PUBLICS REGIONAUX.

- **82% des répondants ne se sentent pas ou peu soutenus par les pouvoirs publics régionaux.**



- 16,4 % des répondants ne se sentent pas du tout soutenus par les pouvoirs publics régionaux.
- 65,4% des répondants se sentent insuffisamment soutenus par les pouvoirs publics régionaux.
- 18,2% des répondants se sentent soutenus par les pouvoirs publics régionaux.

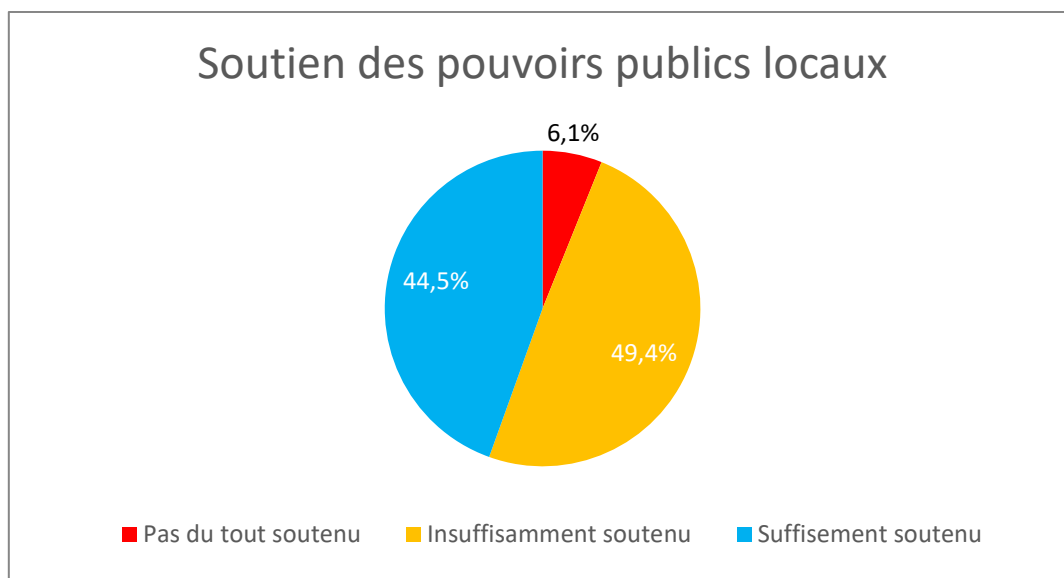
Les difficultés du recours aux aides sont les mêmes que celles mentionnées plus haut puisque les fonds de soutien sont déployés en régions. De plus, les fonds d'aide spécifiques, parfois importants, déployés par les Régions ont principalement bénéficié aux associations employeuses laissant les associations reposant sur le bénévolat sans recours pour faire face à leurs charges. La complexité des demandes avait également été notée, notamment quand pour être indemnisé, un Président doit le faire sur son numéro fiscal personnel.

Les associations culturelles se sentent mieux soutenues par les pouvoirs publics locaux même si elles bénéficient d'un soutien insuffisant pour 55% d'entre elles

QUESTION 5 – SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS LOCAUX

En tant que responsable associatif, avez-vous le sentiment que la vie associative culturelle est reconnue pour ce qu'elle apporte à la société par les pouvoirs publics ? Notez de 0 à 6 la façon dont vous vous sentez soutenu par LES POUVOIRS PUBLICS LOCAUX.

- **55% des répondants ne se sentent pas ou peu soutenus par les pouvoirs publics locaux.**



- 6,1 % des répondants ne se sentent pas du tout soutenus par les pouvoirs publics locaux.
- 49,4 % des répondants se sentent insuffisamment soutenus par les pouvoirs publics locaux.
- 44,5 % des répondants se sentent soutenus par les pouvoirs publics locaux.

Dans cette situation de crise, les associations se sentent mieux soutenues par les pouvoirs publics locaux qu'au niveau national, les collectivités territoriales restant leurs premiers interlocuteurs. Cependant, la reconnaissance de leur utilité sociale et culturelle et le soutien dont elles bénéficient reste insuffisants pour 55% d'entre elles.

Le manque de visibilité quant à la reprise et les changements nombreux dans les modes de réouverture ou les différences de traitement entre deux départements limitrophes sans différence de l'état sanitaire lié au Covid décourage fortement les responsables associatifs culturels qui risquent d'avoir beaucoup de mal à reprendre leurs engagements antérieurs, d'autant qu'ils restent très inquiets quant au retour de leurs adhérents. Les difficultés d'accès aux mesures de soutien, qui leur ont souvent été refusées dans un premier temps avant que les conditions pour les associations n'aient été clarifiées localement n'ont fait que renforcer le sentiment de non-reconnaissance de leurs actions quotidienne indispensable pourtant pour la vie des territoires.

<https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-barometre-flash-janvier-2021/>



Coordination des Fédérations et Associations
de Culture et de Communication

Pour nous contacter :

Marie-Claire MARTEL, présidente
marieclaire.martel@gmail.com

Eva CAMPS, coordinatrice nationale
eva.camps@cofac.asso.fr

COFAC

22 rue Oberkampf - 75011 PARIS
Tél. 01 43 55 60 63